

LA GAZETTE

DE SAINT NIZIER LE DESERT

N°18 - MARS 2023

Retrouvez votre gazette chaque mois directement dans votre boîte aux lettres



RÉUNIONS DES AGENTS TERRITORIAUX

Notre Communauté de Communes de la Dombes organise plusieurs fois dans l'année des réunions d'informations entre agents territoriaux, nos secrétaires de mairies sont donc directement concernées.

Ces réunions se tiennent à chaque fois dans une commune différente, le 9 février c'est à St Nizier que tout le monde s'est réuni.

L'ordre du jour abordait les pôles de services aux habitants afin de permettre aux agents de mieux orienter les administrés. Les dispositifs qui ont été présentés sont :

France Services, Clic, les conseillers numériques, les activités pour l'enfance/jeunesse la petite enfance au travers de la parentalité.

DATES À RETENIR

15 AVRIL

Soirée dansante par le Foyer Rural

Lettre mensuelle de la Mairie de Saint Nizier le Désert. Directeur de la publication : Mr Courrier. Directeur de la rédaction : Charline Colas. Photos : commission communication et l'équipe municipale. Conception et réalisation : Sandy Blanchard. Imprimé en France. Ne pas jeter sur la voie publique.

INSCRIPTION RENTRÉE 2023

>> PUBLIC CONCERNÉ

ECOLE DE ST NIZIER

Enfants nés en 2020 (qui atteindront l'âge de 3 ans au plus tard le 31/12/2023) Nouveaux élèves scolarisés en Moyenne ou Grande Section de maternelle à la rentrée 2023

ECOLE DE LE PLANTAY

Nouveaux élèves scolarisés en CP, CE1

ECOLE DE CHATENAY

Nouveaux élèves scolarisés en CE2, CM1 et CM2

>> DÉMARCHE

Etape 1 : inscription dans votre mairie de résidence (aux horaires d'ouverture habituels) avant le 30 avril 2023

Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Mails
- Numéros de téléphone

Etape 2 : admission à l'école

>> ECOLE DE ST NIZIER :
le mardi 2 mai 2023 (18h30)

ECOLE DE LE PLANTAY et CHATENAY :
Prendre contact avec la Directrice de l'école concernée pour un rendez-vous.

Le Certificat d'inscription délivré par votre Mairie de Résidence aura été transmis par mail à la Directrice de l'école

Pièces à fournir :

- Fiche de renseignements remise lors de votre inscription en Mairie remplie et signée
- Attestation de vaccinations établie par un médecin (11 vaccins obligatoires depuis la rentrée 2021) si vaccination en cours, attestation à rendre obligatoirement avant la rentrée scolaire.
- (Certificat de radiation de l'établissement précédent)

PROJET D'INSTALLATION D'UNE CABINE DE TÉLÉCONSULTATION SUR SAINT PAUL DE VARAX

Nous habitons Saint-Nizier-le-Désert, nous pourrions faire un mauvais jeu de mot en disant que nous sommes bien dans un désert... Mais dans un désert médical.

La désertification médicale avance inexorablement. Dans l'Ain, la pénurie de médecins touche tous les pans de la profession : des généralistes aux spécialistes, en passant par les professionnels de la santé au travail.

Quelques chiffres :

15% des Aindinois n'ont pas de médecins traitants.
6,4 médecins généralistes pour 10000 habitants dans l'Ain contre 8,7 au niveau national
15^e rang des départements français les plus démunis de professionnels de santé.

Quels sont les conséquences du manque de médecins dans l'Ain ?

- Des difficultés d'accès aux soins,
- Le renoncement aux soins,
- Des délais de rendez-vous de plus en plus longs,
- L'alourdissement de la fréquentation des services d'urgence Sami ou urgence hospitalière,
- L'augmentation des incivilités.

Certains d'entre nous n'avons pas de médecin traitant et sommes en grandes difficultés pour avoir un rendez-vous, ne serait-ce que pour un simple rhume.



Exemple d'une cabine de téléconsultation à Montréal-la-Cluse

Pour pallier ce manque, le maire et l'équipe de la commission santé de St Paul de Varax projettent l'installation d'une cabine de téléconsultation que les habitants des communes voisines pourraient eux aussi utiliser.

Ces cabines de téléconsultation s'adressent à la fois aux patients qui n'ont pas de médecin traitant et aux patients dont le médecin traitant ne peut se rendre disponible rapidement.

Comment ça fonctionne ?

En entrant dans ce cabinet médical connecté, le patient peut communiquer avec un médecin généraliste en visio-conférence. Comme d'habitude, le médecin demande au patient l'objet de sa visite, pose et répond à ses questions, avant d'établir un diagnostic. À un changement près : c'est le patient qui réalise lui-même son osculation (prise de température, etc.). Une fois le diagnostic réalisé, le patient reçoit son ordonnance imprimée directement dans la cabine. Cette dernière est ensuite désinfectée par un agent qui intervient entre chaque téléconsultation.

À noter : l'ensemble des informations échangées entre le patient et le médecin sont strictement confidentielles et personne d'autres n'y ont accès. De plus, les enfants ne peuvent entrer dans une cabine de téléconsultation. L'âge minimum étant à 14 ans, l'adolescent doit être accompagné d'un représentant légal.

Pour prendre rendez-vous il faudra aller sur un site internet ou appeler un numéro dédié, des questions seront posées au patient qui en fonction de ses réponses sera dirigé soit vers la cabine, soit vers les services d'urgences.

Évidemment la mise en place d'un tel investissement coûte à la collectivité.

L'investissement pour l'appareil est pris en charge par l'état et le département. Son installation, la personne qui reçoit le patient et nettoie la machine ainsi que toutes les autres dépenses (électricité, loyer, entretien...) restent à la charge de la commune de St Paul.

Afin de permettre aux habitants de 10 communes voisines, St Paul propose une répartition des charges qui seraient réparties en fonction du nombre d'habitants de chaque village.

Une convention annuelle serait établie entre Saint Paul de Varax et les communes participantes en précisant que pour celles qui ne participeraient pas au financement, il serait appliqué à chaque consultation d'un habitant de ces dernières, un ticket modérateur de 7€.

Nous profitons de cette gazette pour vous interroger. En effet la commune n'a pas la « compétence

santé ». L'aide financière si nous décidons de l'accorder, viendrait impacter directement le budget de fonctionnement de notre commune à hauteur d'environ 3.000€ pour cette année et par an (ceci sans connaître réellement l'investissement exact pour les années futures).

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA DOMBES (CDD), KÉSAGO ?



Citoyens, volontaires, bénévoles, actifs, dombistes, curieux... Tels sont les membres du Conseil de développement...

Le Conseil de développement est une instance participative. Il travaille sur des projets qui contribuent à l'animation, au développement, à l'avenir et à la connaissance du territoire géré par les élus de la Communauté de communes et peuvent, avant décision, donner leur avis sur des plans ou des projets élaborés par les élus communautaires.

Ses membres ont un point commun : ils habitent une des 36 communes de la Communauté de communes de la Dombes. Intéressés par l'avenir du territoire, ils se sont portés volontaires suite à un appel à candidatures. Tous bénévoles, ils sont organisés en commissions pour être plus efficaces tout en se retrouvant chaque trimestre en réunion plénière autour d'une thématique propre au territoire (l'eau et les étangs, la culture ou l'économie en Dombes par exemple). Cinq commissions sont actives : Animation et communication de proximité ; Économie-emploi-tourisme ; Alimentation et circuits courts ; Transition écologique ; Mobilité et aménagement du territoire. Au centre de leurs préoccupations : améliorer la vie de tous, éviter des villages dortoirs et créer des liens, faire connaître le territoire et les dispositifs qui gèrent le quotidien de chacun... Avec en mot d'ordre : l'intérêt général avant tout et le respect de la parole de chacun.

Le Conseil de développement est ouvert aux habitants qui souhaiteraient participer à ses actions. Pour faire acte de candidature : contact@enc-cdd-dombes.org
Pour suivre l'actualité du CDD : page Facebook @ConseildedeveloppementDombes

Pour déposer vos questions pour l'élaboration d'un quizz sur la Dombes : cddjeudombes@gmail.com

LA LUTTE CONTRE LE RAGONDIN

Le ragondin est un véritable fléau pour les étangs de Dombes. C'est un rongeur exotique qui impacte défavorablement les étangs. Ils ont notamment des impacts environnementaux considérables en réduisant les végétations naturelles des étangs comme les roselières (où nichent de nombreux oiseaux), mais également des impacts sanitaires (avec des risques de transmission de maladies comme la leptospirose) et économiques (en affaiblissant la structure des étangs et en consommant les cultures riveraines).

Pour lutter contre ces espèces exotiques envahissantes et préserver la nature, la mairie s'est engagée à lutter contre cet animal.



Soyez nombreux à bien vouloir répondre sur ce coupon à déposer en mairie ou encore mieux, en allant répondre directement sur le site internet dédié via le QRCode.



Information de dernière minute :

Les services du département annoncent que cette cabine pourrait arriver dans le courant du mois d'avril pour une mise en œuvre opérationnelle début mai 2023.



COUP DE CŒUR DE LA BIBLIOTHEQUE

LA NEIGE NOIRE - Paul Lynch

Barnabas, Eskra sa femme et leur fils Billy reviennent de New York pour s'installer sur la terre de leurs aïeux dans le Donegal. Ils construisent une ferme et très vite réussissent.

Dès le début du roman la ferme brûle avec la mort des bêtes et de l'employé – Accident, vengeance ou malveillance ?

A partir de ce drame la mort est présente (mort de l'homme, des bêtes, du chien, des abeilles).

Le couple va être confronté à l'hostilité et à la rancœur des habitants.

Les personnages sont forts – Barnabas ne veut pas s'abandonner au désespoir – Il croit malgré les obstacles pouvoir rebâtir sa ferme. Eskra est cultivée, poète, pianiste.

Peu de dialogues, ils sont insérés dans le récit, une écriture puissante.

Chaque phrase est un rythme, une couleur une musique.

L'auteur décrit la longue descente d'une famille qui doit affronter ses démons. Tout au long du récit on sent ce malaise. C'est un livre envoutant par sa prose.



« COUP DE GUEULE »

Il me semblait important de vous tenir informé à propos de la gestion des actions municipales concernant les différents travaux et investissements que nous sous-traitons.

En effet, force est de constater qu'il devient de plus en plus difficile d'œuvrer rapidement et de façon cohérente face aux enjeux de chaque entreprise concernée et de la municipalité elle-même.

Entre promesses, aléas, vacances, RTT, mensonges, ... Il devient de plus en plus laborieux d'obtenir des devis en temps et en heure sans avoir à relancer les entreprises plusieurs fois. De plus en plus ardu de faire tenir les délais par les sous-traitants. Et surtout par conséquence, de respecter nos budgets communaux.

Je veux prendre pour exemple la démolition de l'ancienne cure. Avant de pouvoir démolir ce bâtiment il a bien sûr fallu monter un dossier, il a été déposé auprès des instances administratives il y a maintenant de 2 ans, il avait demandé à l'époque environ 5 mois d'élaboration. La personne en charge de cette affaire a démissionné, aucun de ces collègues n'a repris ce dossier qui a été enterré. Bien sûr, malgré les excuses d'usages il a fallu en refaire un nouveau puis redemander les subventions puisque les délais de validité se sont trouvés dépassés. Donc pratiquement 6 mois de plus pour avoir un dossier approprié.

Afin de permettre la démolition il était nécessaire d'éliminer tous les réseaux qui s'appuyaient sur ce bâtiment (le téléphone, la fibre, l'électricité, l'eau...).

Afin de faire enlever les câbles accrochés à la façade et permettre la réalimentation du voisinage, il a fallu bien sûr contacter les services appropriés d'Enedis. Je vous fais grâce de l'explicatif concernant la longue et fastidieuse procédure administrative pour ne parler que des délais et des tracas rencontrés.

Une fois les dates d'interventions posées pour chacune des entreprises sous-traitantes, les galères commencent. Les dates concernant la démolition se décalent et se succèdent pour qu'enfin aboutisse une proposition pour disaient-ils, regagner du temps, du moins c'est ce qui était prévu. Cela consistait à décrocher les câbles de la façade et les faire supporter par des poteaux provisoires le temps que la démolition se réalise et que les réalimentations définitives soient actées. Un matin un agent Enedis est venu marquer l'endroit des poteaux mais l'entreprise de démolition a refusé jugeant que c'était trop dangereux car son emplacement n'était qu'à 1 mètre du bâtiment donc bien trop près pour que le travail se fasse en toute sécurité. Aucune nouvelle proposition n'a été présentée. Les travaux de voirie se sont réalisés sur la rue principale pour permettre les réalimentations électriques au-delà de la cure grâce à une tranchée traversant la chaussée. (Les gravats ne sont pas enlevés, un câble a été arraché, sur le goudron apparaît déjà un trou... C'est effarant !) Deux matinées de coupure totale d'électricité sur tout le secteur ont été prévues pour réaliser les travaux mais personne n'est venu, le restaurant a fermé pour rien, quelle perte

de temps et d'argent ! Dernièrement, la personne responsable de ce chantier est partie 3 semaines en formation, personne n'a repris la gestion de l'ouvrage, j'ai relancé plusieurs fois, contacté la direction régionale pour apprendre que quand rentrerait le technicien, il faudrait au minimum 3 mois pour refixer une date d'intervention.

En ce qui concerne l'eau, ce fut plus facile (c'est ironique !) car la canalisation qui raccordait les logements a été arrachée par la pelleuse le jour où la tranchée a été réalisée pour enfouir la fibre et le téléphone. Les plans fournis n'étaient pas à jour, cette tuyauterie n'apparaissait nulle part ! Un écoulement d'eau impressionnant a immergé la tranchée mais malheureusement pas assez pour noyer notre chagrin grandissant ! Il aura fallu quand même plus de 10 mois pour que ces câbles soient passés dans les fourreaux souterrains et rebranchés, mais seulement en provisoire pour alimenter les voisins ! Quand le seront-ils en définitif ?

Voilà comment se passent nos chantiers au travers des renvois entre services, des excuses comme : pas assez de monde, je ne suis pas décisionnaire, c'est de votre faute vous n'avez pas accepté la méthode provisoire, ...

J'ai voulu en début de mandat privilégier les entreprises locales dans nos demandes d'interventions et en demandant à chaque dépense 3 devis pour être sûr d'être au meilleur ratio « prix/compétence/qualité ». Je ne sais pas si j'ai eu raison, en effet, les délais de devis sont très très longs, certaines estimations n'arrivent jamais et le plus inquiétant c'est que les travaux ne se réalisent pas aux dates prévues. La façade du restaurant qui se dégrade attend un maçon alors que le devis est signé depuis 1 an et demi. Idem pour le cheminement doux de la route de Marlieux.

Il n'est vraiment pas aisé dans ces conditions, de tenir nos budgets, tenir nos promesses d'actions, conserver les subventions accordées et coller à notre rentabilité de budget.

Au-delà de certaines rumeurs qui me reviennent aux oreilles comme quoi nous ne ferions pas comme il faudrait. Je vous demande de me pardonner d'être direct et de décocher ce « coup de gueule » car je ne l'ai pas écrit pour me faire plaindre mais pour dénoncer certaines pratiques qui du coup expliquent bien des choses. Vous montrer aussi que nous œuvrons pour la commune, que nous réalisons des choses alors que nous n'avons pas à chaque fois toutes les ficelles pour les exécuter à la même cadence que j'ai pu le connaître dans le monde du travail privé. Au travers des dédales administratifs et financiers je comprends mieux aujourd'hui ce qui bloque le développement de nos petites communes françaises. À mi-mandat, je fais le constat que si j'ai appris quelque chose, c'est vraisemblablement la patience !

Je vous le dis souvent, vous avez des questions, des idées venez les partager en mairie, n'hésitez pas je suis très accessible et à votre disposition.

Votre maire